

Entreprises en difficulté



Votre entreprise rencontre des difficultés juridiques, économiques ou financières et vous vous demandez que faire

Votre entreprise rencontre des difficultés juridiques, économiques ou financières et vous vous demandez que faire : les procédures de sauvegarde et de mandat ad hoc peuvent remettre votre entreprise sur pied avant d'envisager la liquidation judiciaire.

- [Vous présentez des difficultés mais vous disposez encore de liquidités](#)
 - [La procédure de sauvegarde](#)
1
 - [La procédure de mandat ad hoc](#)
- [Vous êtes endetté, vous ne disposez plus de trésorerie suffisante](#)
 - [La procédure de conciliation](#)
1
 - [La déclaration de créances](#)
2
 - [Le redressement judiciaire](#)
- [Votre situation est irrémédiablement compromise](#)
 - [La procédure de liquidation judiciaire](#)
- [Vous avez des salariés : que faire ?](#)
 - [Le représentant des salariés](#)
1
 - [Le licenciement économique pendant la période d'observation de la procédure de redressement judiciaire](#)
2
 - [Le licenciement économique en période de sauvegarde, de redressement ou de liquidation](#)
3
 - [L'ags](#)

Voir aussi

- [Votre entreprise connaît des difficultés ? Anticipez sans attendre](#)
- [FAQ Entreprises en difficulté](#)



Bénéficiez d'un accompagnement personnalisé
avec un juriste d'Infoleg, mettant son expertise
au service de votre entreprise.

© CCI Paris Ile-de-France

URL de la page convertie en PDF: <http://www.entreprises.cci-paris-idf.fr/web/reglementation/entreprises-en-difficulte>